

En 2022, les travailleurs reconnus handicapés représentent 10 % des entrées en formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi et 2 % des entrées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

10 % des personnes en recherche d'emploi entrées en formation sont reconnues travailleurs handicapés

Au cours de l'année 2022, 127 000 des 1,3 million d'entrées en formation professionnelle de personnes en recherche d'emploi concernent des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), soit 10 % de l'ensemble des entrées (*graphique 1*). Par rapport à 2015, le nombre d'entrées des travailleurs handicapés a augmenté de 64 %, alors que leur part dans l'ensemble des entrées a légèrement reculé sur la même période (-1,4 point). Les personnes reconnues travailleurs handicapés semblent avoir bénéficié autant que leurs pairs du plan « 500 000 formations supplémentaires »¹ mis en œuvre en 2016 et prolongé en 2017, mais avec une évolution un peu moins favorable à partir de 2020.

Par rapport à l'ensemble des personnes ayant suivi une formation professionnelle, le retour à l'emploi est plus limité chez les personnes reconnues handicapées : 18 mois après le début d'une formation suivie entre 2017 et 2019, 42 % d'entre elles retrouvent un emploi contre 60 % pour l'ensemble. Toutefois, à caractéristiques comparables (âge, sexe, niveau de formation, etc.), leur probabilité d'être en emploi est supérieure de 12 points à celle des non-formées, contre 9 points pour l'ensemble.

La part des travailleurs handicapés dans les entrées en contrat d'apprentissage reste inférieure à 2 %

Au cours de l'année 2023, 14 200 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus par des per-

sonnes reconnues travailleurs handicapés (*graphique 2*). Ces dernières représentent ainsi 1,7 % des entrées dans ce dispositif de formation en alternance.

La réforme de l'apprentissage portée par la loi « Avenir professionnel », entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, et la mise en place d'aides financières, notamment dans le cadre de la crise sanitaire, ont conduit à une très forte hausse du nombre de contrats d'apprentissage. Les travailleurs handicapés ont bénéficié de cette dynamique, mais ils restent toujours sous-représentés dans les nouveaux contrats enregistrés en 2022 (1,7 % contre 1,2 % en 2019 comme en 2015), ce bien qu'ils soient un public prioritaire et dérogent à la limite d'âge de 29 ans afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Le nombre de contrats de professionnalisation signés par des travailleurs handicapés est stable depuis 2015

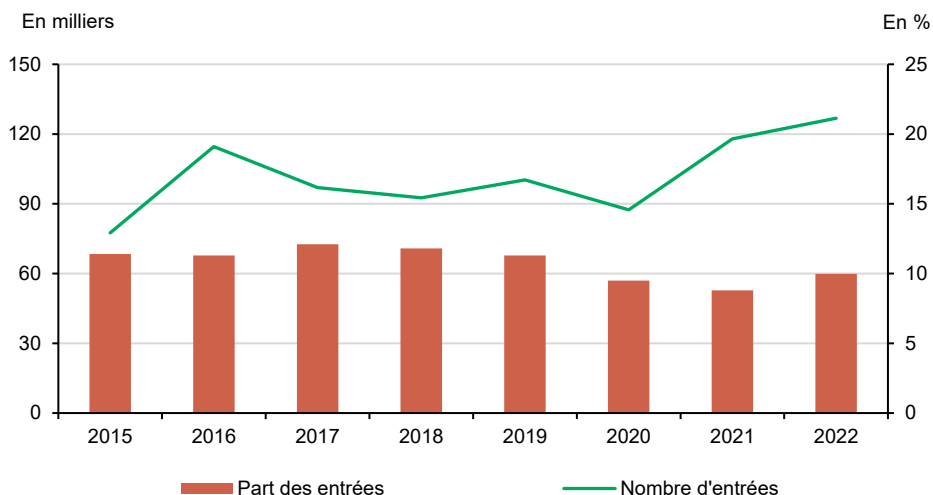
Au cours de l'année 2023, 2 900 contrats de professionnalisation ont été signés par des personnes reconnues travailleurs handicapés (*graphique 2*), soit 2,5 % des entrées dans cet autre dispositif de formation en alternance. Le nombre d'entrées en contrat de professionnalisation de travailleurs handicapés a peu évolué entre 2015 et 2023, oscillant entre 2 200 et 3 400 par an. Les travailleurs handicapés ont été nettement moins concernés par la diminution de moitié des nouveaux contrats de professionnalisation depuis 2020. Leur part dans les entrées annuelles en contrat de professionnalisation a ainsi doublé entre 2019 et 2023, passant de 1,3 % à 2,5 %. ■

Pour en savoir plus

- > **Chabaud, M.** (2022, février). [Quels taux de retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi formés ?](#) Dares, *Dares Analyses*, 11.
- > **Observatoire de l'emploi et du handicap** (2022, septembre). [Alternance et handicap. État des lieux et leviers d'action](#). Agefiph, *Études et Statistiques*, 10.
- > **Plé, A.** (2024, mai). [Le contrat de professionnalisation en 2022](#). Dares, *Dares Résultats*, 32.
- > **Plé, A.** (2024, janvier). [L'apprentissage en 2022](#). Dares, *Dares Analyses*, 10.

¹ Voir [Plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Graphique 1 Effectif et part des personnes handicapées dans les entrées en formation professionnelle de demandeurs d'emploi, entre 2015 et 2022

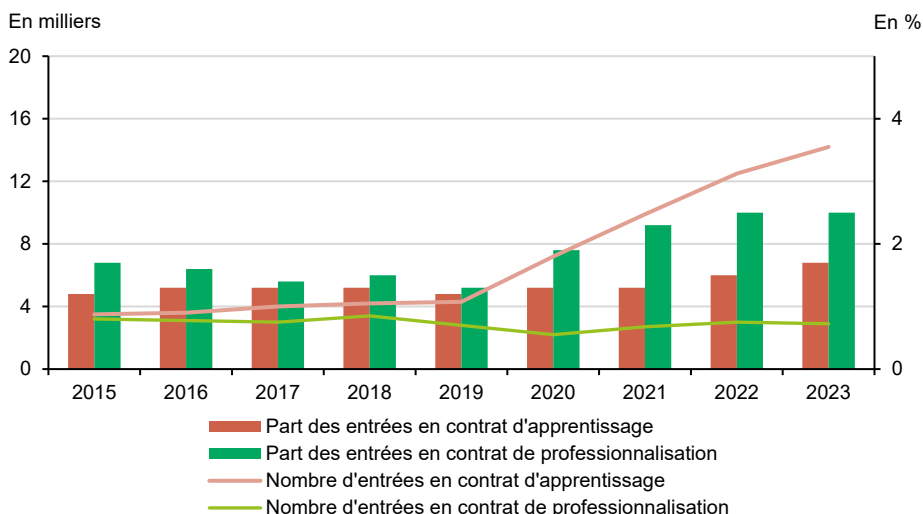


Lecture > En 2015, 77 500 personnes reconnues handicapées et recherchant un emploi sont entrées en formation professionnelle. Elles représentent 11,4 % des entrées dans ce dispositif.

Champ > Personnes en recherche d'emploi entrées en formation professionnelle au cours des années 2015 à 2022, France.

Source > Dares, Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

Graphique 2 Effectif et part des travailleurs handicapés dans les entrées en contrats d'apprentissage et de professionnalisation, entre 2015 et 2023



Lecture > En 2015, 3 500 personnes reconnues travailleurs handicapés ont signé un contrat d'apprentissage. Elles représentent 1,2 % des entrées dans ce dispositif.

Champ > Personnes ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au cours des années 2015 à 2023, France.

Sources > Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation (SIA), Système d'information sur l'apprentissage (SIP).